

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE VEZINS**

**Délibération n°99/2024**

**L'an deux mille vingt-quatre, le onze décembre,**

Le Conseil Municipal de la Commune de VEZINS (49), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de **M. VAN VOOREN Cédric**

Date de convocation du Conseil Municipal : **6 décembre 2024**

Nombre de conseillers en exercice : 17

Nombre de conseillers présents et représentés : 14

Étaient présents : Mmes et M. **BARILLÈRE Jean-René, BINET Blandine, CESBRON Bernard, COTTENCEAU Marylène, DEROUINEAU Linda (représentant Mme Véronique BARRÉ), FARDEAU Mathieu, MALINGE Anne, ROBERT Frédéric, ROTURIER Magali, SABATINI Ange, TIJOU Liliane et VAN VOOREN Cédric (représentant M. Claude POISSONNEAU)**

Absents excusés ou représentés : Mmes et M. **BARRÉ Véronique (représentée par Mme Linda DEROUINEAU), CRESTIN Joseph, HELBECQUE Luciane, KOCHAN Stève et POISSONNEAU Claude (représenté par M. Cédric VAN VOOREN)**

Secrétaire de séance : **M. BARILLERE Jean René**

**OBJET : TARIF DES JARDINS COMMUNAUX - EXERCICE 2025**

Monsieur le Maire rappelle que selon l'article 2 du règlement intérieur des jardins communaux, il est prévu que : « Les jardins sont attribués sous réserve du paiement de la cotisation annuelle fixée par délibération du Conseil Municipal. La cotisation est due pour une année complète qu'elle que soit la date d'arrivée du jardinier. Son paiement est fixé en janvier de chaque année. Celle-ci est réputée acquise dans sa totalité quelle que soit la date et la cause de résiliation. » ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents,

**FIXE** à 66 euros le montant de la cotisation pour l'année 2025.

Ont signé les membres présents  
Pour extrait conforme  
Le Maire, Cédric VAN VOOREN

